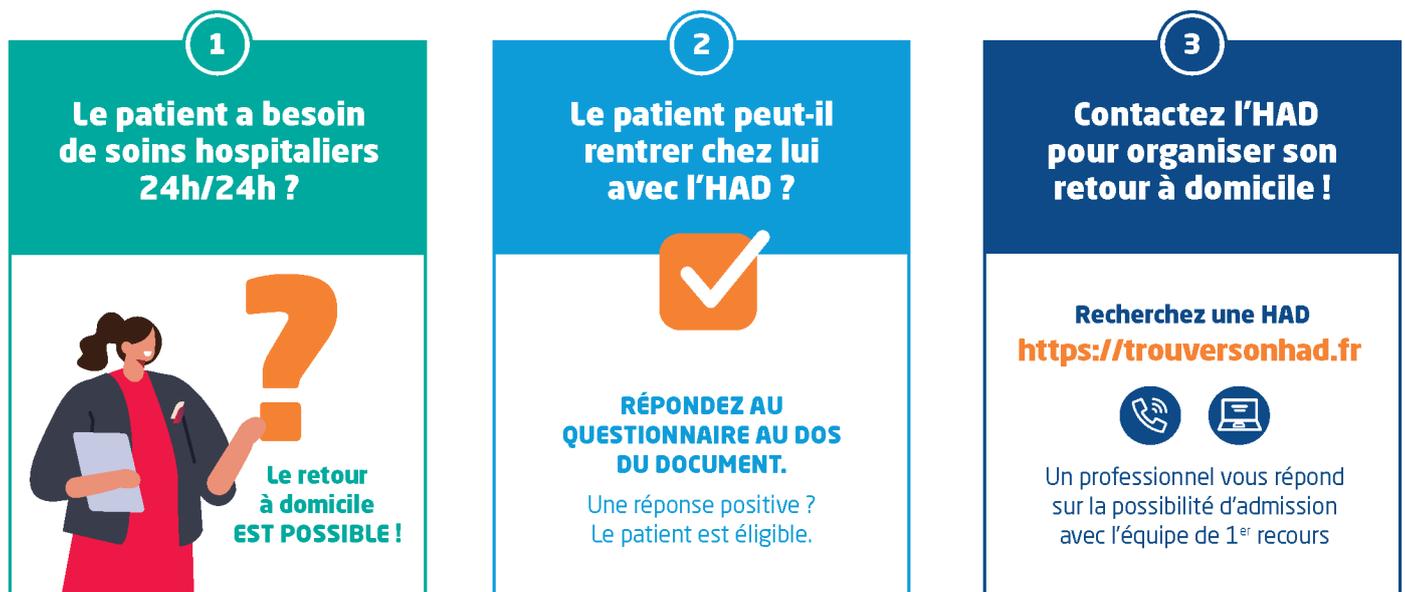


L'HAD en appui des parcours de soins non programmés

L'HAD est une hospitalisation à part entière, sécurisée et coordonnée avec un avis médical possible 24h/24h. Contactez les établissements d'HAD de votre territoire !



Recours à l'HAD en 3 étapes



Organisez la sortie du patient

- ▶ Le bilan est fait, le diagnostic est posé ? Appelez le praticien d'HAD.
- ▶ Le patient vit en EHPAD ou ESMS ? L'HAD permet un retour plus rapide.
- ▶ Une stabilisation est nécessaire avant la sortie ?
Trouvez facilement une structure d'accueil en proposant l'HAD dès l'entrée.



QUESTIONNAIRE



Le patient peut-il rentrer chez lui avec l'HAD ?

Au moins une réponse positive,
contactez l'HAD !

- ✓ **Le patient est stabilisé mais a besoin de soins hospitaliers au domicile ou en EHPAD/ESMS.**
- ✓ **Le patient est porteur d'une pathologie chronique évolutive, un projet collégial en soins palliatifs est défini.**
- ✓ **Le patient a besoin d'au moins un des items suivants :**
 - ▶ Oxygénothérapie sous surveillance
 - ▶ Injections intraveineuses répétées ou médicaments de la réserve hospitalière
 - ▶ Soins 24h/24 et 7j/7
 - ▶ Surveillance rapprochée avec un besoin de réactivité
 - ▶ Soins de support
 - ▶ Soins pour pansements complexes
- ✓ **L'état du patient répond à l'une des situations suivantes :**
 - ▶ Risque d'aggravation nécessitant une surveillance régulière
 - ▶ Recours réitérés à l'hospitalisation avec hébergement
 - ▶ Refus d'hospitalisation alors que des soins et une surveillance sont nécessaires
 - ▶ Complexité médico-psycho-sociale

POUR ALLER PLUS LOIN

1

Évaluer l'éligibilité à l'HAD



ADOP-HAD

OU

TÉLÉCHARGEZ
l'application
ADOP-HAD
sur votre
smartphone



2

Faire une demande d'HAD

Via Trajectoire



OU

Plateforme



Orientation patients
e-Santé Bretagne